

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Mandats spéciaux des
élus – Exercice 2009**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 juin 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 10 juin 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mai deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame PERNOD-RONCHI

N° DE DOSSIER : 09 D 01

OBJET : MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS – EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : Monsieur RAVEL

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est jumelée avec les Villes d'Aschaffenburg (Allemagne), Ayr (Ecosse), Konstancin (Pologne) et Winchester (Etats-Unis).

Dans le cadre de ces partenariats, les élus de Saint-Germain-en-Laye peuvent être amenés à se déplacer dans ces villes pour des manifestations conjointes et à y associer des personnalités qualifiées en fonction de l'objet de la rencontre.

Lors de la séance du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a déjà voté trois déplacements :

- un déplacement en Pologne à Konstancin prévu en juin,
- un déplacement en Allemagne à Aschaffenburg prévu pendant l'été,
- un voyage en Allemagne à Aschaffenburg des chefs d'établissements publics et privés (collèges et lycées et Maison d'Education de la Légion d'Honneur) accompagnés de 1 ou 2 élus prévus à la rentrée.

La présente délibération a pour objet de confier un mandat spécial supplémentaire aux élus pour l'exercice budgétaire 2009.

Une invitation officielle de notre ville jumelle Ayr (Ecosse) vient en effet d'être envoyée à Monsieur le Maire à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du jumelage. Il est prévu de répondre à cette invitation en organisant un déplacement du 18 au 19 juin 2009. Le nombre de participants est de cinq dont deux élus issus des groupes d'opposition. La Ville prend en charge les frais de transports, d'hébergement et de repas des élus participants.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- AUTORISE ce déplacement,
- CONFIE des mandats spéciaux aux élus aux conditions exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce voyage.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC